Imprimer

1994/12/14 Les industries de la langue doivent être une priorité pour le gouvernement

D'après un avis que vient de rendre public le Conseil de la langue française

Les industries de la langue doivent être une priorité pour le gouvernement

Québec, le 14 décembre 1994. Le Québec doit se doter d'une politique en industries de la langue qui visera à soutenir l'émergence d'un entrepreneurship québécois dans ce secteur. Le gouvernement du Québec devrait, par ailleurs, désigner un organisme qui serait responsable des modalités d'application de la politique. Le gouvernement du Québec doit aussi exercer pleinement sa compétence en matière linguistique pour développer sa coopération bilatérale et multilatérale francophone, tant sur le plan des industries de la langue que sur celui d'une autoroute de l'information en français.

Tel est l'essentiel des recommandations contenues dans un avis que le Conseil de la langue française a rendu public aujourd'hui sur les industries de la langue dans la société de l'information.

Le Conseil rappelle que la société de l'information abolit les frontières géographiques et économiques, fait de la gestion de l'information la clé de la compétitivité, donne la primauté aux emplois informationnels, entraîne enfin une explosion de l'information et de son traitement par ordinateur, ce qui accentue la primauté de l'écrit et la communication en temps réel dans diverses langues. Bref, la société de l'information donne au support de l'information, c'est-à-dire à la langue elle-même, une importance nouvelle tant sur les plans de sa maîtrise et de son traitement par l'ordinateur que sur celui de la gestion du multilinguisme.

Le Conseil passe ensuite en revue les conséquences qu'a sur la langue l'émergence de la société de l'information. Il souligne que l'essor d'une économie de l'information entraîne une augmentation de la demande de personnes maîtrisant la langue écrite, accroît les exigences en matière de qualité de la langue, accélère les échanges interlinguistiques et demande de recourir au traitement de la langue par l'ordinateur. Le développement de l'économie et celui du traitement informatisé de la langue ou, en d'autres termes, le développement de la société de l'information et le développement linguistique sont plus que jamais intimement liés.

Le Conseil décrit ensuite les conséquences de l'inaction dans ce domaine sur le développement d'outils de traitement informatisé de la langue dans une société de l'information. Cette inaction hypothéquerait l'usage du français dans le monde et particulièrement au Québec. Un effort important est à faire pour que l'équipement informatique permette de travailler et de communiquer dans la langue de l'usager. Il y a urgence d'agir pour éviter que le français ne soit marginalisé par l'industrialisation de la langue. En d'autres termes, on ne peut plus faire l'économie d'une politique des industries de la langue. Le Conseil rappelle que lors de la diffusion de l'imprimerie, les langues avaient des chances relativement égales vis-à-vis d'une technologie essentiellement neutre. Il n'en va plus de même avec des technologies qui privilégient l'interface anglais-machine et qui assurent ainsi, à une langue, une primauté qui entraîne la marginalisation du français dans ses fonctions reliées au travail, à la formation, à la science et à la technologie. Cette réalité confère au développement des industries de la langue une importance stratégique primordiale.

Avant de présenter ses recommandations, le Conseil définit le contexte dans lequel devrait se situer l'intervention gouvernementale québécoise. Cette intervention devrait se faire par la mise en place d'une infrastructure d'échange

d'information numérisée, l'autoroute de l'information, et par le développement de nouveaux marchés. Dans le contexte nord-américain propre au Québec, une attention particulière doit être portée à l'accessibilité en français et au développement de contenus en français. En ce sens, les industries de la langue peuvent être d'une aide capitale pour raffermir le statut du français et son usage, mais aussi, plus particulièrement, pour permettre de relever le défi de la gestion de la masse d'information auquel nous sommes confrontés et franchir en quelque sorte, avec l'aide d'automates, le mur de l'information.

Le développement du traitement automatique de la langue, tant parlée qu'écrite ou, en d'autres mots, le développement des industries de la langue constitue un enjeu économique, technologique et linguistique de premier ordre face auquel le Conseil de la langue française ne peut rester indifférent, est-il précisé dans l'avis. Le déploiement de la société de l'information, qui fait des industries de la langue un instrument privilégié de l'essor économique et linguistique, crée la nécessité d'une stratégie économique, industrielle et linguistique vis-à-vis des industries de la langue.

En vertu de son rôle de surveillance et d'éveilleur sur le statut, l'acquisition et la qualité du français au Québec, le Conseil de la langue française affirme que son action doit désormais s'exercer dans le contexte de la société de l'information qui fait de la connaissance, d'une part, et de la langue, d'autre part, les facteurs clés du développement social actuel et futur.

-30-

Source : Bruno Giroux Tél.: (418) 643-2956